

Conseil municipal du 5 mars 2021 à 20H compte-rendu

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 5 mars 2021, salle de la mairie de la commune, sur convocation de Charles GRANET, maire en exercice.

Etaients présents :

Charles GRANET, Laetitia FOURNIER, Dominique PERRIGUEY, Françoise BARBELET, Daniel GRANET, Fabienne ROBLET, Boris RAPENNE,

Contrat de maîtrise d'oeuvre pour la construction de la structure d'accueil du camping municipal :

Dans un premier temps, il était prévu que le bloc sanitaire serait rénové pour créer une salle d'animation et l'accueil et qu'un second bâtiment pour le bloc sanitaire serait construit à côté. Or, étant donné le montant de la rénovation, il devenait nécessaire de démolir et reconstruire un nouveau bâtiment.

Afin de réduire le coût pour la commune, le conseil s'oriente vers un bâtiment unique regroupant accueil et bloc sanitaire.

Un architecte de CLERVAL sera contacté afin de proposer une nouvelle évaluation financière du projet (ce professionnel travaille régulièrement avec des collectivités et propose ses services à un taux de 6,5%, contre 12 % pour SICA HRU).

Ce projet inclut également une borne de service pour les camping-cars.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à contacter l'architecte Stéphanie DUFIN pour établir une proposition en ce sens.

Devis ONF pour les travaux sur les parcelles 18R et 6 :

L'ONF a chiffré les travaux de broyage, plantation... de la parcelle 18 à 5000€.

La troisième partie de la parcelle 20 doit également être coupée.

Le maire propose d'attendre la rencontre prochaine avec l'ONF avant de valider le devis pour la parcelle 18,.

En effet, afin d'obtenir les subventions du plan de relance, une surface minimum doit être replantée.

Le conseil municipal refuse à l'unanimité de valider le devis de l'ONF d'un montant de 5000€, dans l'attente de la réunion avec l'ONF.

Demande de subventions pour les travaux de voirie :

Dans le cadre du plan de relance, le Conseil Départemental de Haute-Saône majore les aides au titre de la voirie de 50 % et une prise en charge de 100 % pour les bordures de trottoirs.

Un devis de l'Entreprise VAUGIER est proposé au vote afin de déposer un dossier au Conseil Départemental.

Les travaux de voirie sont les suivants :

- Aménagement sécuritaire :
 - * rétrécissement de chaussée rue de Vesoul
 - * Ecluse rue des Vosges (double chicane)
 - * Dos d'âne rue de Marast
- Aménagement de la place de la fontaine avec une partie de la grande rue
- Mise à niveau rue des Vosges (grille et bouche à clé)
- Réfection revêtement de la patte d'oie rue Saint-Didier
- Création de fossés rue des Vosges
- Réfection de la chaussée impasse de la roche

Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis proposé et autorise le Maire à signer tout document pour demander les subventions.

Autres travaux de voirie :

Un devis de l'entreprise JUSTIN TP est présenté. Il concerne les travaux à réaliser par la mairie, suite à la création du lotissement privé rue des Vosges (famille DECARD M) : le terrain est perméable et ces travaux concernent la récupération des eaux pluviales en limite avec le lotissement pour la connecter au réseau d'eaux pluviales de la commune.

Il est précisé que lors de toute construction, une taxe d'aménagement est versée par chacun des propriétaires. Le montant de cette taxe couvrira le montant des travaux engagés par la commune.

De plus, il est proposé la création d'un chemin piéton, en tout venant, depuis la maison de D. PERRIGUEY jusque chez L. EVARISTO, afin de proposer un accès sécurisé, entre autres aux enfants qui rejoignent l'abribus tous les jours matin et soir.

Nous profitons des fouilles réalisées par les acquéreurs des parcelles pour créer ce chemin piétonnier.

Une demande de subvention sera établie.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la viabilisation du lotissement et le devis proposé.

Un devis de l'entreprise GALMICHE de GRANDVELLE est soumis au conseil. Une partie est éligible à subvention.

Il concerne le pont à l'entrée du Village, rue de l'Enfer. Le muret doit être remplacé par une barrière de sécurité, pour mise aux normes.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis proposé et autorise le maire à signer tout document pour demander la subvention.

Recrutement d'un agent d'accueil pour le camping municipal :

L'ouverture du camping est prévue le 1^o mai 2021, sous réserve bien entendu que la situation sanitaire l'autorise et dans le strict respect des gestes barrières comme l'année précédente.

Renseignement pris auprès de CAP EMPLOI, une prise en charge de 50% du salaire brut est possible.

Il est proposé d'embaucher le même agent que les années précédentes pour une période de 6 mois, soit du 15 avril au 15 octobre 2021.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'embauche de Christine GAUDEY, pendant la période d'ouverture du camping.

Recrutement d'un agent pour l'entretien des espaces verts de la commune :

L'embauche d'un agent pour l'entretien des espaces verts est nécessaire comme les années précédentes.

Stéphane ZELLER est actuellement en CDD au SCODEM.

Dans la mesure où il aura terminé son contrat mi avril, il sera embauché par nos soins. Le montant de la prise en charge de ses cotisations n'est pas encore connu à ce jour. Nous sommes dans l'attente de ces informations.

Dans le cas où il ne serait pas disponible, un recrutement est lancé sur pôle emploi afin d'embaucher un contrat aidé à 50% ou 80% sur 20 H hebdomadaires.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'embauche d'un agent pour les espaces verts

Location des terrains communaux :

Une demande de location des terrains loués actuellement à Maurice BELPERIN a été transmise en mairie par Mélanie PAGNOT.

A ce jour, aucune information officielle relative à la cessation d'activité de M. BELPERIN n'a été communiquée à la mairie.

Le conseil municipal ne s'oppose pas à cette demande de location dès que le bail aura été dénoncé. Toutefois, quelques modifications y seraient apportées :

- une partie du terrain (2Ha) pourrait être réservée par la commune afin de créer un « Espace Nature Sensible ». En effet un projet est en cours réflexion avec le SIBHVO (Syndicat Intercommunautaire du Bassin de la Haute Vallée de l'Ognon).
- Une protection des mortes par une clôture devra être installée par le locataire afin d'éviter une dégradation des abords par les animaux d'élevage.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la location des communaux avec les réserves citées.

Achat éventuel de la maison de Maurice BELPERIN

Le maire propose au conseil d'acquérir la maison de M. BELPERIN actuellement à vendre..

En tenant compte des travaux à réaliser, la commune se positionnerait pour l'achat de celle-ci. Une offre sera adressée au propriétaire.

Le projet envisagé serait la création d'un gîte.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition d'achat et autorise le maire à signer tout document relatif à cet achat.

Pacte de gouvernance de la CCPV avec les communes:

Le document sera étudié lors d'une prochaine séance.

Questions diverses :

Transformation de la place du village en place intercommunale :

Le conseil municipal a déjà communiqué sur la proposition de la communauté de communes de gérer les travaux des places de village.

Des études ont déjà été lancées afin d'intégrer la place du Souvenir Français dans ce programme

Le conseil valide à l'unanimité l'intégration de la place du Souvenir Français dans ce programme et le nouvel intitulé «place intercommunale ». Il autorise le maire à signer tout document relatif à ce programme.

Achat d'un défibrillateur :

La législation nous impose l'acquisition d'un défibrillateur au plus tard le 1^{er} janvier 2022, Le conseil municipal avait proposé que la communauté de communes du pays de Villersexel organise une commande groupée avec les communes intéressées.

Le conseil communautaire a validé cette proposition et recense les communes intéressées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la participation à la commande groupée organisée par la communauté de communes et autorise le maire à signer tout document relatif à ce projet.

Réflexion sur les travaux restant à réaliser sur la fontaine :

Il était prévu que la rénovation de la fontaine serait confiée à la communauté de communes dans le cadre de la compétence « Petit Patrimoine Rural Non Classé ».

Or, le montant des travaux restant à réaliser pourrait rester à la charge de la commune.

Le puits situé en bas du village, rue de l'Enfer serait le nouveau projet confié à la communauté de communes étant donné l'ampleur des travaux à réaliser et le coût beaucoup plus conséquent.

Nous vous tiendrons informés de la suite réservée à ces différentes réflexions dès qu'une décision sera effectivement prise par le conseil municipal.

Le Maire,
Charles GRANET